

Conditions générales :

1. Inscriptions

Les inscriptions pour le camp Axpo football doivent être faites à temps par les parents. Après l'inscription, vous recevrez une confirmation et une facture pour le paiement des frais d'inscription. L'inclusion définitive dans la liste des participants(es) est uniquement après réception de la taxe d'enregistrement selon la date spécifiée au para. 2 ci-dessous.

2. Frais de participation et le paiement

Les taxes doivent être payées à l'avance. Le montant de la facture est dû 30 jours après la date d'envoi de la facture. Avec un délai d'inscription de moins de 30 jours avant le début du camp, le montant de la facture est dû au plus tard cinq jours avant le début du camp.

3. Annulations

En cas d'annulation de la part des participants(es), en plus des frais de traitement de CHF. 30.- Les frais suivants s'appliquent:

- 30-16 jours avant le commencement du camp, 35% des frais d'inscription;
- 15-10 jours avant le commencement du camp, 50% des frais d'inscription;
- 09-02 jours avant le commencement du camp, 80% des frais d'inscription;
- 01-00 jours avant le commencement du camp, 100% des frais d'inscription.

4. La responsabilité pour les accidents / maladies / dommages

L'assurance en cas d'accident est à la responsabilité du participant(e). La société Pro Fussballevent GmbH décline toute responsabilité en cas d'accident, de maladie ou de dommage à la propriété d'un participant(e).

5. Responsabilité en cas de vol / perte

Le club et la société Pro Fussballevent GmbH déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet de valeur lors du camp.

6. Information sur la santé

L'enregistrement du participant confirme la bonne santé sportive de l'enfant et sa capacité à compléter le programme de formation sans restrictions. Les enfants prennent leur propre responsabilité durant la formation. Allergies, prise de médicament(s) et autres problèmes de santé doivent être communiqués aux organisateurs. Tout changement avant le début du camp doit être annoncé aux organisateurs.

7. Comportement

Les instructions de la Direction, des entraîneurs et des éducateurs doivent être suivies. En cas de mauvais comportements le participant(e) peut être renvoyé(e) du camp. L'exclusion du participant sera faite après consultation avec les parents. Il n'est dans ce cas pas droit à un remboursement des frais.

8. Annulations de camp

Le Pro Football Event GmbH se réserve le droit d'annuler le camp en nombre insuffisant. Dans ce cas, les frais seront remboursés.

9. Photos, données et droits cinématographiques

les participants et leurs parents attestent par leur inscription le consentement de prises de photos ou d'extraits de films par les organisateurs du camp pouvant être rendus public pour but de publicité de cette événement.

10. Juridiction

La juridiction du camp Axpo football est à Zurich.